

NÉGOCIATION ANNUELLE DES SALAIRES : 2019 SERA ENCORE UNE ANNÉE BLANCHE !

Mercredi 27 février 2019

La Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires s'est tenue le mercredi 27 février 2019 et comme en 2018, nous en ressortons quasiment bredouille.

Lors de cette réunion matinale, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé :

- une augmentation de la valeur du point et de la part fixe de 2,5%
- le passage du ticket restaurant au butoir fiscal ce qui le passerait à 9,20 euros valeur faciale.
- le versement d'une prime de 1000 euros.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, ces propositions se justifient au vu de l'évolution des prix mais aussi au regard des vœux du Directeur Général qui, de manière très appuyée, reconnaissait :

- les efforts quotidiens,
- la qualité du travail réalisé par les agents de Pôle Emploi,
- l'adaptabilité aux nombreuses mutations vécues depuis 10 ans sans discontinuer,
- l'atteinte cette année encore des objectifs.



Alors voilà, oui la direction reconnaît les efforts du personnel, l'atteinte des objectifs de la convention tripartite mais pour la NAO en 2019, ce sera ZÉRO ! Pas d'augmentation générale des salaires, pas de prime.

Petite consolation (il faut bien se raccrocher à quelque chose), la Direction est d'accord pour ramener, par décision unilatérale, le **ticket restaurant** au butoir fiscal, soit une valeur faciale de **9,20 euros**.

Tout cela reste bien peu au regard des propos de notre DG et de notre Ministre lors des vœux de ce début d'année !